



Accident de trajet lors d'un remplacement de 3 jours

Par **sashiva**, le **28/02/2014** à **11:49**

Bonjour,

Ma femme est agent des services hospitaliers contractuelle depuis 3 ans et elle a été appelée pour un remplacement de 3 jours dans un service. Lors du trajet pour s'y rendre le premier jour (15/01), elle a eu un accident de voiture et a été victime d'une entorse des cervicales avec un arrêt jusqu'au 31/01 alors que son contrat se terminait au 17/01.

L'accident a été reconnu comme accident de travail et la sécu l'a rémunérée jusqu'au 31/01 à hauteur de 60%.

Son employeur l'a payée pour la durée du contrat.

[s]Ma question est la suivante:[/s]

L'employeur ne doit-il pas compléter le paiement de la sécurité sociale à hauteur de 100%?

Je n'arrive pas à trouver d'informations précises pour la fonction publique.

Je vous remercie d'avance de vos réponses,

Cordialement

Par **P.M.**, le **28/02/2014** à **12:12**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...